



inter mutuelles entreprises

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2024

2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats d'Inter Mutuelles Entreprises,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises du 26 mars 2025 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 26 mars 2025.

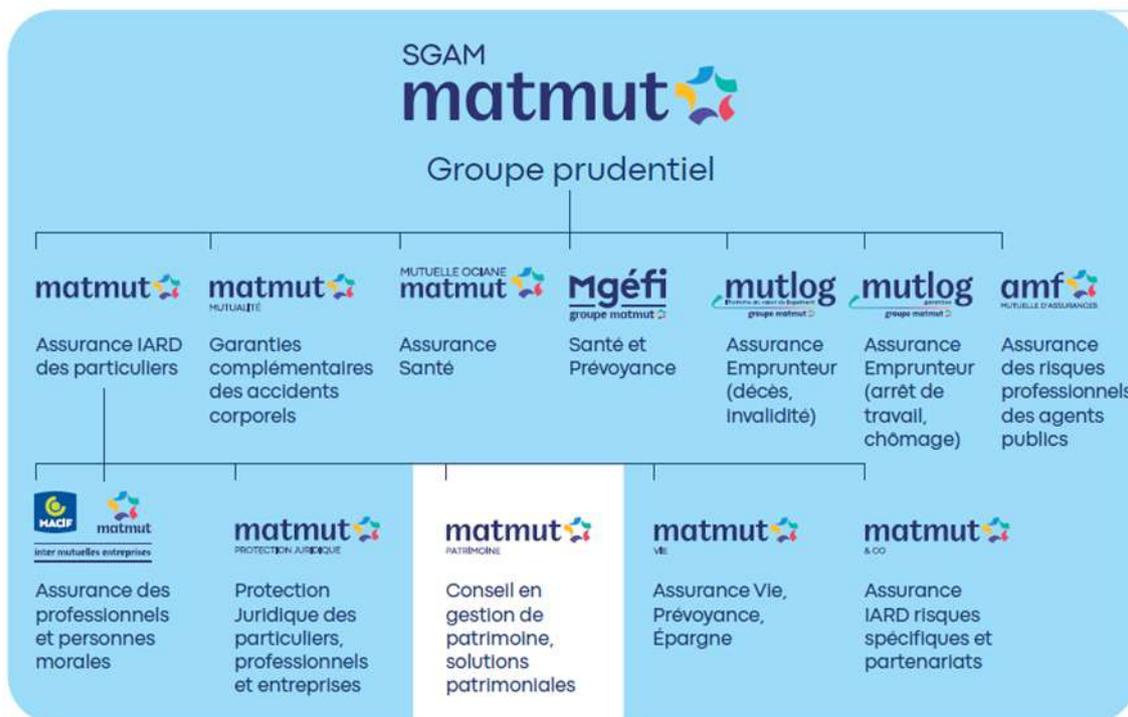
SOMMAIRE

Synthèse	4
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	8
A1 - Présentation de l'activité.....	8
A2 - Résultats de souscription	11
A3 - Résultats des investissements	11
A4 - Résultats des autres activités	12
A5 - Autres informations	12
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	13
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité.....	15
B3 - Gestion des risques.....	17
B4 - Système de contrôle interne.....	20
B5 - Fonction d'Audit Interne	21
B6 - Fonction Actuarielle.....	22
B7 - Sous-traitance	23
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité.....	23
B9 - Autres informations	23
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	24
C1- Risque de souscription.....	25
C2 - Risque de marché	26
C3 – Risque de crédit	28
C4 - Risque de liquidité	29
C5 – Risque opérationnel.....	29
C6 - Autres risques importants.....	31
C7 – Autres informations	33
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	34
D1- Actifs.....	35
D2 - Provisions techniques.....	37
D3 – Autres passifs.....	39
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	39
D5 – Autres informations.....	39
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	40
E1- Fonds propres	40
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	41
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	42
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	42
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
E6 – Autres informations	42
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS.....	43

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Inter Mutuelles Entreprises est une société anonyme, filiale de Matmut Sam, elle-même affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Dans un contexte assurantiel toujours aussi concurrentiel et un environnement macroéconomique et géopolitique complexe, Inter Mutuelles Entreprises poursuit en 2024 sa dynamique de croissance.

Ainsi,

- son chiffre d'affaires progresse de 1,7% par rapport à l'exercice 2023 pour s'établir à 71,3 millions d'euros,
- son portefeuille de contrats est quasi stable avec près de 131 milliers de contrats,
- son sociétariat s'élève à près de 99 milliers de sociétaires.

Son résultat technique est impacté par la hausse significative de la charge de prestations brutes de 10,1 millions d'euros (l'année 2023 ayant bénéficié de recours exceptionnels enregistrés et de reprise de provisions non renouvelés en 2024) et par l'évolution défavorable de la réassurance.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance d'IME garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'Assemblée générale des actionnaires,
- Le Conseil de surveillance, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directoire, nommé par le Conseil de surveillance,
- Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil de surveillance.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques d'IME et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la

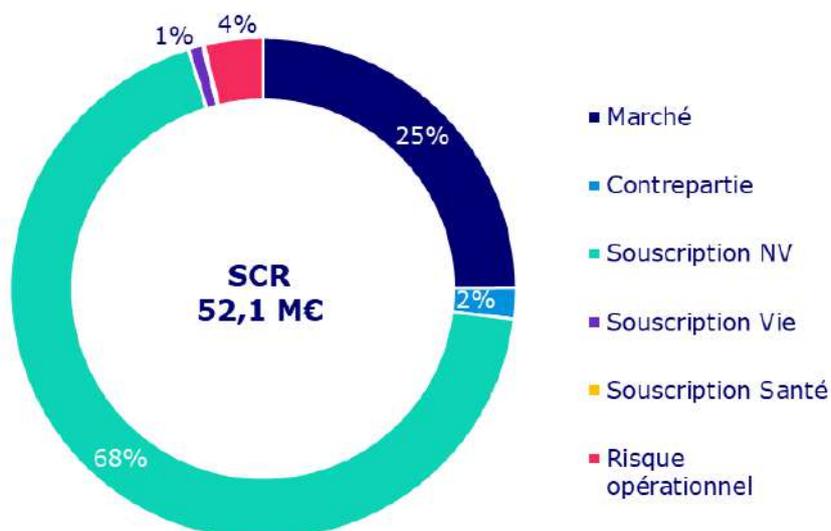
fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil de surveillance dans sa mission d'orientation et de contrôle. Les membres du conseil de surveillance, du directoire et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

PROFIL DE RISQUE

Inter Mutuelles Entreprises évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard de calcul du SCR.

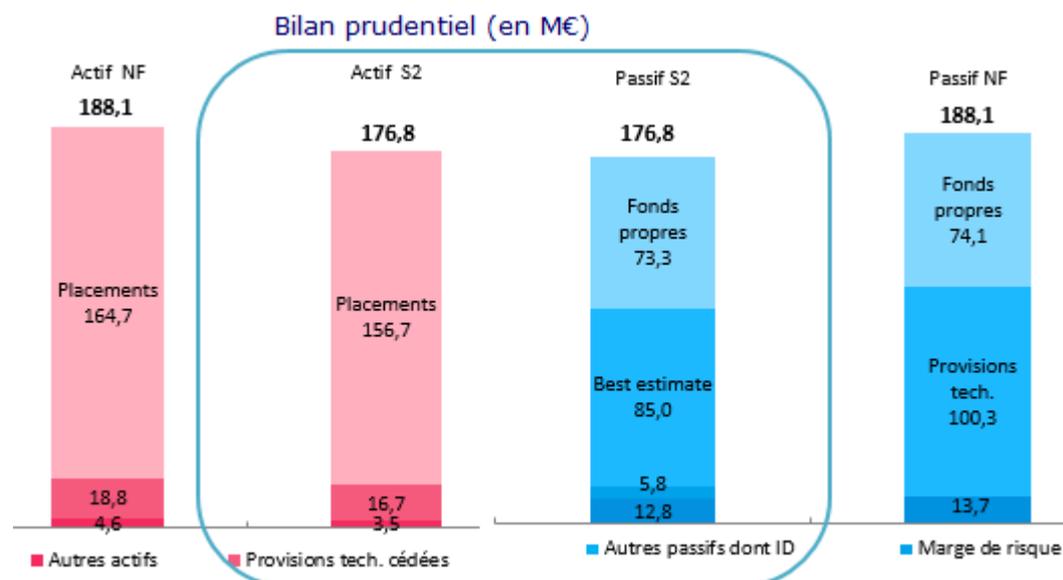
SCR par module hors diversification interne et impôts différés



En tant qu'assureur dommages aux biens et de responsabilité civile, elle est principalement exposée :

- aux risques de souscription (69% dont 68 % axé sur la non-vie), composé essentiellement du risque de primes et de réserves et du risque de catastrophe attachés à ses offres d'assurance,
- au risque de marché (25%), principalement composé des risques de spread et actions.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan prudentiel 2024 se compose :

- A l'actif de 89% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 10 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 2 %.
- Au passif de 41% de provisions techniques en Best Estimate, 48% de fonds propres, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.

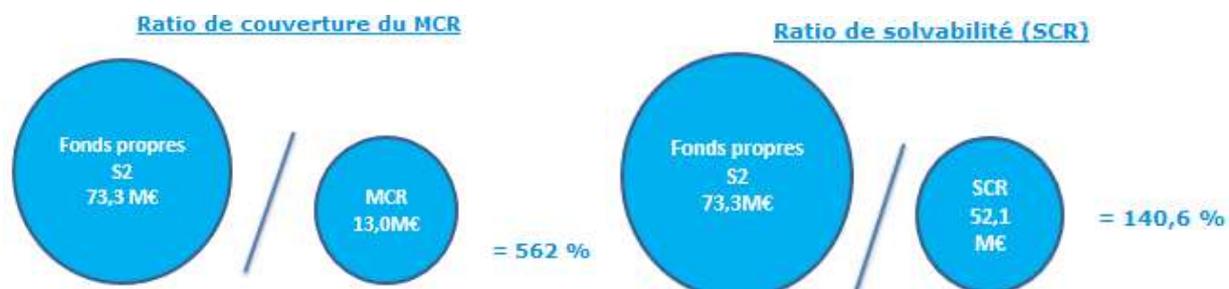
Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation (article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE), améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

GESTION DU CAPITAL

Ratio S2

140,6%
(+2,1 points vs 2023)



La progression du ratio de solvabilité 2024 de 2,1 points s'explique par les éléments contraires suivants :

- le renforcement des fonds propres prudentiels à hauteur de 4,6 millions d'euros, grâce au dégagement des résultats excédentaires et à la valorisation des actifs,
- l'augmentation du SCR de 2,5 millions d'euros, liée principalement à la progression du SCR de souscription non vie et du SCR de marché.

Inter mutuelles entreprises dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Inter Mutuelles Entreprises (IME) est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, régie par le Code des assurances. Elle est détenue à 60% par Matmut Sam et 40% par Macif sam.

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose principalement sur une offre d'assurance dommages et de responsabilité civile dite « sur mesure », pour les commerçants et artisans, les TPE, PME-PMI, les associations, les organismes mutualistes, les syndicats de copropriété (Garanties de biens, pertes financières, assurance de responsabilité civile).

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Inter Mutuelles Entreprises intervient sur le territoire français. Les marchés couverts par Inter Mutuelles Entreprises sont en grande partie localisés dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Inter Mutuelles Entreprises détient, pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 4 : Corps de véhicules ferroviaires
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance.

CHIFFRES CLES

IME poursuit sa dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires de 71,3 M€, reposant sur le développement de son portefeuille :



FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

En 2024, le Groupe Matmut s'est doté d'un nouveau plan stratégique triennal 2024-2026, « Objectif : Impact ! », aligné avec sa vision d'être un assureur mutualiste complet, souverain et indépendant, agile et attractif. Ce plan a pour objectif d'accélérer son développement rentable en intégrant la durabilité, l'intelligence artificielle (IA) et la prévention dans tous ses métiers, tout en poursuivant les nombreuses réalisations du précédent plan.

« OBJECTIF : IMPACT ! » s'articule autour de 3 piliers :

1. Poursuivre l'adaptation de son modèle pour être un assureur complet, indépendant, capable de se développer de manière rentable et responsable
2. Renforcer ses fondamentaux afin d'assurer la pérennité et la solidité de son modèle sur les plans technique, organisationnel et financier
3. Booster l'attractivité et la désirabilité du groupe en développant une image positive, agile et reconnue.

Sur la période 2024-2026, le Groupe Matmut s'est notamment fixé pour objectifs de faire croître son chiffre d'affaires (CA) de 20 % (hors activité vie).

La première année du plan triennal 2024 a été marquée par de nombreuses réalisations, se caractérisant pour Inter Mutuelles Entreprises par :

LA RECONDUCTION DU PARTENARIAT MACIF MATMUT

Macif et Matmut ont reconduit le partenariat conclu en 2014 autour d'Inter Mutuelles Entreprises pour 5 ans supplémentaires. Inter Mutuelles Entreprises conserve sa qualité d'assureur commun des risques Professionnelles et Entreprises tout en recentrant son activité sur les risques les plus complexes.

La documentation contractuelle comprenant un protocole d'accord, un pacte d'actionnaires et une convention de distribution a été signée le 31 juillet 2024.

Concernant l'activité « Production » :

Le nombre d'affaires nouvelles cumulé depuis le 1er janvier est en baisse de 21,7% par rapport à l'exercice 2023.

Différents facteurs expliquent cette évolution :

- La ré-internalisation des activités Macif générant une décroissance de 40% par rapport à l'année précédente, néanmoins le développement reste conforme à l'attendu.
- La baisse de l'activité souscription de l'ordre de -11% constatée sur le Réseau Matmut, principalement liée à la baisse des flux entrants notamment les appels entrants sur la plate-forme dédiée et à une activité moindre sur le marché des risques « immobiliers ».

Concernant l'activité « indemnisation » :

Le nombre des sinistres enregistrés augmente de (+ 1,8%) tandis que la charge de sinistre (brute de réassurance et brute de recours) diminue de 15,5 %.

Inter Mutuelles Entreprises n'a pas connu de sinistres ou événements majeurs sur l'exercice 2024, à la différence de l'année 2023 au cours de laquelle elle avait subi trois sinistres Incendie à enjeux élevés, les émeutes de fin juin ainsi que des tempêtes et inondations importantes au 4ème trimestre.

L'année 2024 est marquée par une douzaine de dossiers médians, s'élevant entre 1 000 K €, majoritairement des incendies, un sinistre en responsabilité civile et 3 dossiers inondations en lien avec la tempête KIRK.

ETRE UN ASSUREUR PREVENTEUR A PART ENTIERE

La prévention des risques naturels : un axe majeur pour la Matmut

Changement climatique, risques naturels, impact environnemental... plus que jamais, la Matmut continue de se mobiliser et de s'engager aux côtés de ses sociétaires pour les aider à mieux anticiper et se protéger. Parce qu'aujourd'hui le rôle de l'assureur ne se limite plus uniquement à réparer et remettre l'assuré dans la situation antérieure au sinistre, la Prévention des Risques Naturels est un véritable outil mis à la disposition des assureurs au service des assurés.

RESULTATS 2024

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose sur une offre d'assurance s'adressant principalement aux professionnels, TPE et associations, et visant la protection de leurs biens, responsabilité civile et pertes financières.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2024	2023	Variation 2024 2023	
Assistance	52	40	12	29,5%
Entreprises - contrats à la carte	-1 310	4 145	-5 455	-131,6%
Autres activités	-86	113	-199	-176,1%
Résultat de souscription	-1 344	4 298	-5 642	-131,3%

Les primes acquises sont en hausse de 1,2 millions d'euros, c'est la conséquence de l'évolution tarifaire appliquée au 1^{er} janvier 2024.

La dégradation du résultat technique entre les deux périodes (- 5,6 millions d'euros) résulte, d'une part, de l'augmentation de la sinistralité (+ 9,4 millions d'euros), compensée par une baisse des frais généraux, et notamment des frais d'acquisition qui diminuent de 7 millions d'euros (changement du taux de rémunération des commissions)

Le résultat de réassurance se dégrade de 3,2 millions d'euros, s'expliquant par une diminution de la charge des sinistres pris en charge par les réassureurs (- 2 millions d'euros) et une hausse des cotisations cédées de 1,2 M€. En 2023, des dossiers dommages avaient été cédés, cette année, aucun sinistre de survenance 2024 n'est cédé sur ce traité.

La baisse du résultat financier de 0,6 million d'euros s'explique par une diminution des plus-values nettes sur cessions.

CONTRÔLE INTER MUTUELLES ENTREPRISES

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Forvis Mazars SA	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Inter Mutuelles Entreprises appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Cotisations acquises brutes	71 298	70 137	1 161	1,7%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 40 235	- 30 151	- 10 084	33,4%
Ratio prestations/cotisations	56,4%	43,0%		
Cotisations cédées	- 12 968	- 11 720	- 1 248	10,6%
Prestations / provisions cédées	1 250	3 284	- 2 034	-61,9%
Commissions réassureurs	803	744	58	7,8%
Produits de placement alloués	1 930	2 071	- 141	-6,8%
Frais	- 23 421	- 30 067	6 646	-22,1%
Résultat technique - Toutes activités	- 1 344	4 298	- 5 642	-131,3%
Ratio combiné net (sur primes acquises)	105,6%	96,2%		

La diminution du résultat technique par rapport à 2023 s'explique notamment par :

- La hausse significative de la charge de prestations brutes de 10,1 millions d'euros,
- En 2023, la charge avait été abaissée du fait de recours exceptionnels enregistrés et de reprise de provisions qui ne se sont pas renouvelés en 2024.
- Une évolution défavorable de la réassurance à la fois par la hausse des cotisations cédées et la baisse des prestations prises en charge par la réassurance (absence de dossiers significatifs mettant en jeu les traités).

Ces évolutions sont partiellement compensées par une baisse significative des frais.

Le ratio combiné d'inventaire s'établit à 105,6%, en hausse de l'ordre de 9 points par rapport à 2023, et devient supérieur à 100%.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 3.7 millions d'euros, en baisse d'environ 14%.

en m€	2024	2023	2024-2023
Résultat Financier	3 694	4 295	-601

La variation du résultat financier s'explique principalement par la baisse de la réalisation de plus-values sur 2024. Les revenus nets d'amortissements et de frais et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	Revenus nets des Δ Amortissements et des frais			PV Réalisées		
	2024	2023	2024-2023	2024	2023	2024-2023
Obligation	3 293	2 996	297	88	71	17
Actions	112	92	20	0	0	0
Fonds d'investissement	0	198	-198	450	1 169	-719
Trésorerie et dépôts	0	0	0	0	0	0
Immobilier	0	0	0	0	0	0
Total	3 405	3 286	120	538	1 240	-702

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Inter Mutuelles Entreprises n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Le résultat des autres produits et charges est en baisse de plus de 0,4 million d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Autres éléments non techniques	-1	0	-1	181%
Participation des salariés	-275	-343	68	-20%
Résultat exceptionnel	39	643	-604	-94%
Impôt sur les sociétés	-150	-295	144	-49%
Total des autres produits et charges	-388	4	-392	NS

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

Inter Mutuelles Entreprises est une société d'assurance anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée générale des actionnaires, qui se peut se réunir sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil de surveillance, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directoire, nommé par le Conseil de surveillance.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du Conseil de surveillance.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise et, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, arrêtés par le Directoire après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance, ratification des cooptations ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

Elle est compétente pour modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est composé de 10 membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Conseil de surveillance, élus pour 6 ans et rééligibles, exercent le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, le Conseil de surveillance opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il approuve les politiques écrites et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité de filiale de Matmut Sam, affiliée à SGAM Matmut, le Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, qui assure le suivi des questions relatives à l'éthique, la déontologie, et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

LE DIRECTOIRE

Le directoire est nommé par le Conseil de surveillance. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil de surveillance auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Son Président représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil de surveillance.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Inter Mutuelles Entreprises dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Cinq dirigeants effectifs ont été nommés pour Inter Mutuelles Entreprises : le Président et les 4 membres du Directoire.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Inter Mutuelles Entreprises a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil de surveillance.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

- Composition du Directoire

Monsieur Yvain Rosinski a été nommé membre du Directoire, Dirigeant effectif à compter du 2 février 2024, en remplacement de Monsieur Franck Garcin.

- Composition du Conseil de surveillance

Monsieur Kamel Saci a été coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Claude Verne, démissionnaire.

- Commissariat aux comptes

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet SEC BURETTE a été renouvelé par l'Assemblée générale pour une durée de six exercices.

Le cabinet CBA a été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale pour une durée de six exercices, le mandat de Monsieur Barbet Massin, arrivé à échéance, n'ayant pas été renouvelé.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE D'INTER MUTUELLES ENTREPRISES

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires d'Inter Mutuelles Entreprises.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants d'Inter Mutuelles Entreprises bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam Matmut, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de surveillance perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés, les membres du Conseil de surveillance satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil de surveillance	Dirigeants effectifs

Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, IME a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que IME est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil de surveillance approuve la stratégie de gestion des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités d'IME. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité (CED)** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont IME avec les objectifs fixés.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs d'IME ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité Durabilité**
Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :
 - la stratégie de décarbonation du Groupe,
 - l'intégration de la durabilité dans les projets au sein de l'UES Matmut et des affiliés,
 - les rapports réglementaires durabilité,
 - les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSRD.
- **Le Comité financier**
Le comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).
- **Le Comité technique Offres et produits (CTOP)**
Le comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services des entités du groupe et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels IME peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil de surveillance, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité d'IME.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil de surveillance sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil de surveillance,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée IME ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. IME utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil de surveillance d'IME lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la procédure ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la procédure ORSA.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à:

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

L'évaluation du besoin global de solvabilité intègre les risques majeurs c'est-à-dire les risques les plus graves auxquels IME est exposée du point de vue de ses dirigeants. Ces risques sont identifiés et évalués dans la cartographie des risques majeurs. Celle-ci fait l'objet d'une revue annuelle afin, notamment de tenir compte des risques émergents et des risques en matière de durabilité ainsi que de l'évolution éventuelle de leur criticité. La cartographie des risques majeurs, sert ainsi dans l'ORSA à enrichir la description du profil de risque et à élaborer des scénarios de stress adaptés à l'environnement économique et opérationnel d'IME.

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le GPE coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de l'entité,
 - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à la Matmut,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

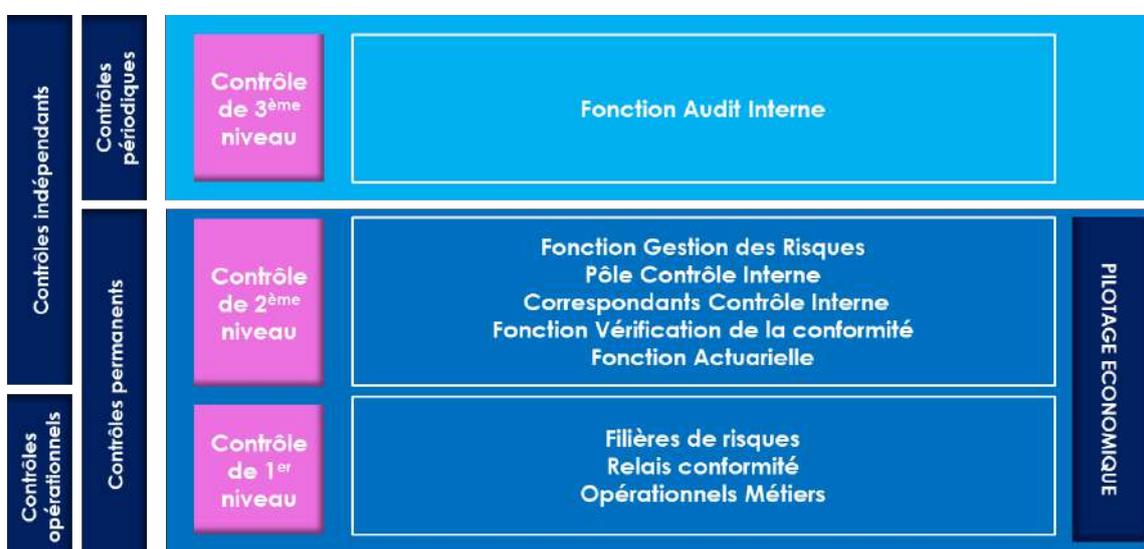
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein d'IME par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de IME.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de IME, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci, dont Inter Mutuelles Entreprises.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la Direction de l'Audit Interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux d'Inter Mutuelles Entreprises, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du Comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut , et son rattachement fonctionnel au Comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au directeur général et à chacune de ses réunions au Comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables d'Inter Mutuelles Entreprises pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil de surveillance, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B7 - SOUS-TRAITANCE

Inter Mutuelles Entreprises confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Inter Mutuelles Entreprises à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Inter Mutuelles Entreprises a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTS OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques qu'Inter Mutuelles Entreprises externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Assurance	Gestion de l'assistance	France
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France
	GED de courriers entrants	France

Inter Mutuelles Entreprises n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance IME, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

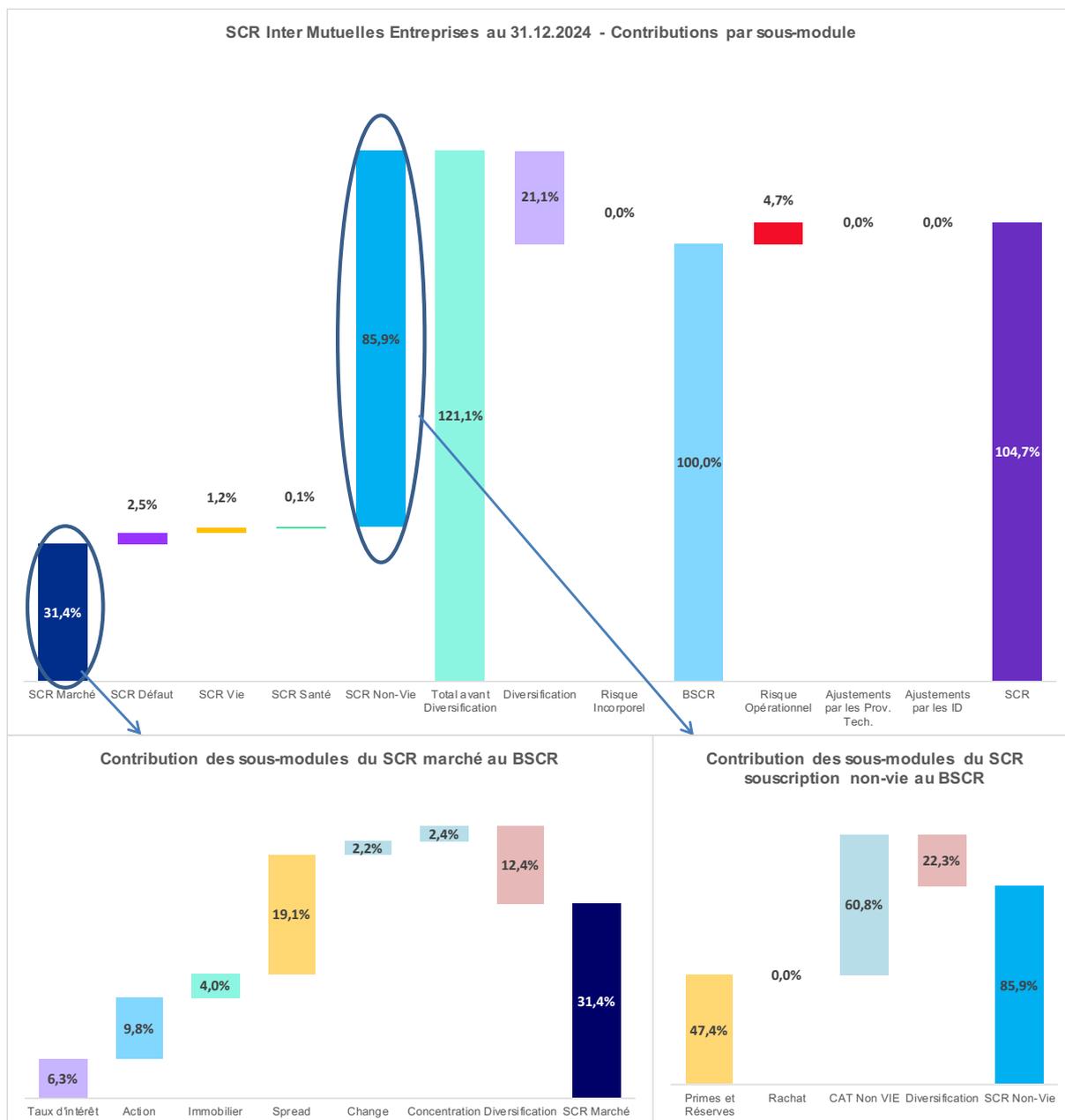
B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Inter Mutuelles Entreprises est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 87,2% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (85,9%). Il comprend le risque de primes et réserves et le risque catastrophe.
 - Le risque catastrophe vise le risque de perte lié aux événements extrêmes ou exceptionnels non pris en compte par la réassurance pesant sur la définition du tarif et le calcul des provisions techniques ;
 - Le risque primes et réserves traduit la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement.

- **Le risque de marché**, qui représente 31,4% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque spread porte le poids le plus significatif (19,1%).

Le risque de contrepartie est mineur (2,5%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 21,1% du SCR de base (BSCR).

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Il s'agit, majoritairement, d'un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », en raison notamment de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les offres proposées par Inter Mutuelles Entreprises.

DEMARCHE DE DURABILITE

IME s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil de surveillance de la société.

COMPOSITION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité des engagements assurantiels du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Responsabilité Civile et Dommages aux biens.

Il représente la quasi-totalité (99%) du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite.

► Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Pour Inter Mutuelles Entreprises, le risque de souscription santé est négligeable.

► Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporels).

Il représente environ 1 % du total des 3 sous-modules de risques.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Compte tenu de la diversification du portefeuille (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Inter Mutuelles Entreprises dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la

sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Inter Mutuelles Entreprises réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress « technique » intègre des chocs cumulés de période de retour très élevées. Malgré ces chocs, le ratio de solvabilité reste à un niveau proche du seuil réglementaire de 100%.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2024 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 141% serait porté à 179% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 62% dans une hypothèse non réaliste de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même dans le cas d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le MCR reste couvert.

C2 - RISQUE DE MARCHÉ

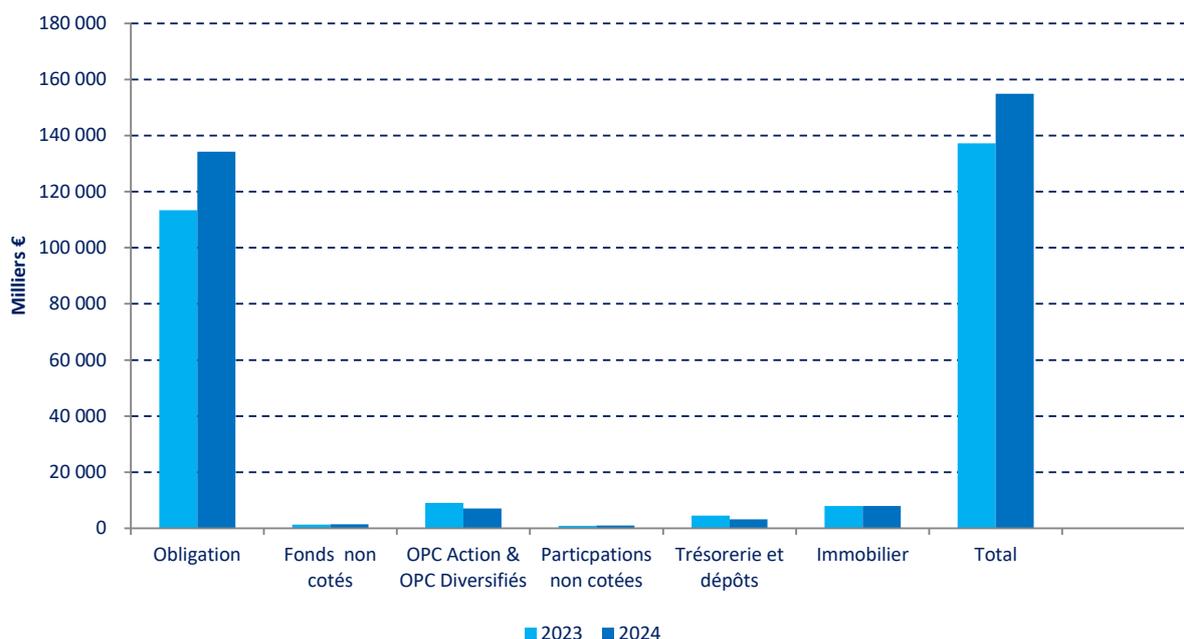
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 155 millions d'euros contre 137 millions d'euros en 2023. Cette hausse s'explique par l'évolution des marchés sur la période avec la baisse des taux sur les emprunts d'états périphériques, la contraction des spreads de crédit, la repentification des courbes des taux ainsi que la hausse des marchés actions

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2024, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs d'Inter Mutuelles Entreprises reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2023. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 8 ans.

✓ ESG

Inter Mutuelles Entreprises met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Inter Mutuelles Entreprises s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2024.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Inter Mutuelles Entreprises applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 16 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2024 (en K€)		
Risque de marché après diversification	15 623	100%
Risque Taux d'intérêt	3 160	20%
Risque Action	4 859	31%
Risque Immobilier	2 002	13%
Risque de Spread	9 498	61%
Risque de Concentration	1 194	8%
Risque de change	1 105	7%
Diversification	-6 195	-40%

SENSIBILITE AU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Inter Mutuelles Entreprises comme toute entité de Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité d'Inter Mutuelles Entreprises à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels IME est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

CONCENTRATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs d'Inter Mutuelles Entreprises, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Inter Mutuelles Entreprises s'est dotée de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

L'exposition au risque de liquidité d'Inter Mutuelles Entreprises se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, Inter Mutuelles Entreprises détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2024, les bénéfices attendus sur les primes futures sont nuls.

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

COMPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'Inter Mutuelles Entreprises, représente 4,5% du SCR (ou 4,7 % du BSCR ou 3,7% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

RISQUE D'OBSOLESCENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes : dépendant vis-à-vis d'un éditeur, évolutivité de la gamme...
- limites techniques des actifs informatiques pouvant à terme obérer la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur des systèmes désuets.

Les systèmes d'information sont des ressources stratégiques pour IME, notamment pour assurer la continuité des services rendus aux sociétaires.

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par les scénarios suivants, tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA¹ permettant d'effectuer des tests de stress Cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

RISQUES LIES A LA QUALITE ET A L'EXPLOITATION DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données (y compris via l'intelligence artificielle) représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

IME est soumise à la politique de qualité des données Groupe qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des locaux, des ressources humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

¹ https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnel – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

RISQUES DE FRAUDE

Le risque de fraude correspond au risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise. Elle peut être liée à un tiers (ex : fraude à l'assurance) ou à un membre du personnel (interne).

Le Service Antifraude, Anti Blanchiment du Groupe assure une mission de pilotage, d'expertise et de coordination sur ce risque et son action est relayée au sein d'IME.

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Inter Mutuelles Entreprises s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de sécurité des systèmes d'information, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein d'IME consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 23 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVÉ

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, une reprise de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

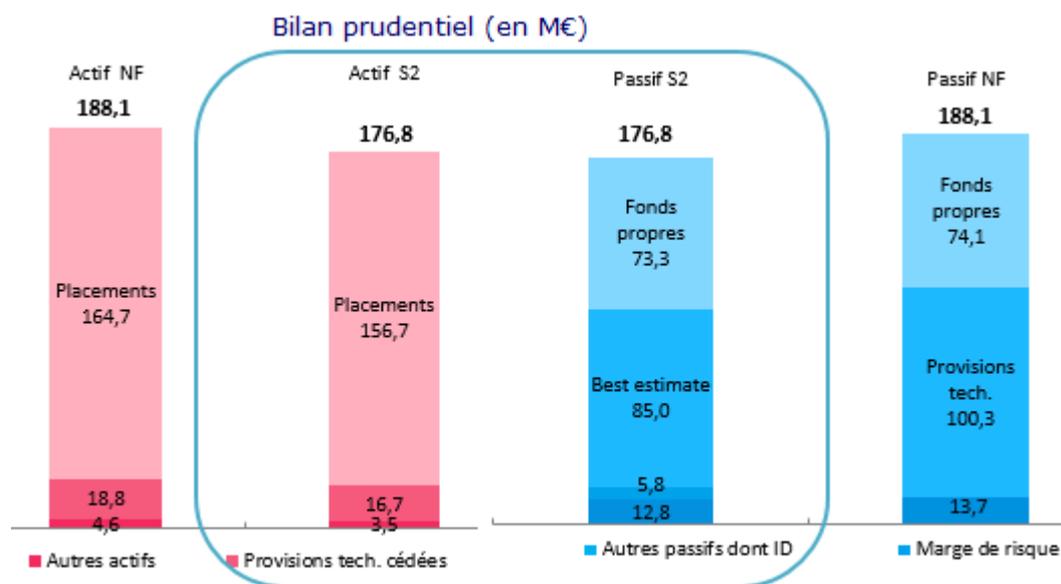
C7 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

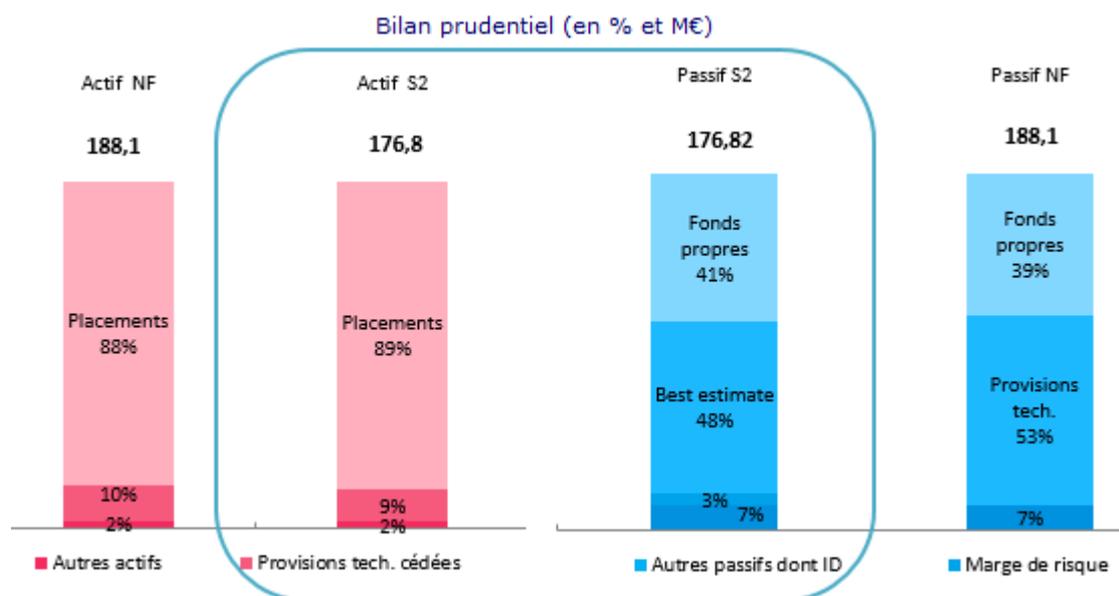
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel 2024 se compose :

- A l'actif de 89% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 10 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 2 %.
- Au passif de 41% de provisions techniques en Best Estimate, 48% de fonds propres, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	156 478	164 476	-7 998
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	8 007	7 178	829
Participations	2 358	1 302	1 056
Actions			0
Obligations	135 881	146 195	-10 314
Fonds d'investissement	10 230	9 799	431
Dérivés			0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre		22	-22
Provisions techniques cédées	16 658	18 849	-2 191
Prêts	179	179	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	3 461	3 648	-187
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels		110	-110
Dépôts auprès des cédantes			0
Créances nées d'opérations d'assurance	756	756	0
Créances nées d'opérations de réassurance	744	744	0
Frais d'acquisition reportés		131	-131
Autres créances	1 464	1 464	0
Trésorerie	414	414	0
Autres	84	31	53
Total actif	176 776	187 174	-10 398
Provisions techniques (meilleure estimation)	84 958	100 333	-15 374
Marge de risque	5 755		5 755
Impôts différés passif			0
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	229	229	0
Autres provisions	197	197	0
Autres dettes	12 329	12 329	0
Dettes financières	649	649	0
Autres	11 680	11 680	0
Total passif	103 468	113 088	-9 620
Excédent de l'actif sur le passif	73 308	74 086	-778

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers d'IME, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	156 478	164 476	-7 998
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	8 007	7 178	829
Participations	2 358	1 302	1 056
Actions			0
Obligations	135 881	146 195	-10 314
Fonds d'investissement	10 230	9 799	431
Dérivés			0
Autres	2	2	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1)

AUTRES POSTES

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Inter Mutuelles Entreprises pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	2	0	0	0
	Meilleure estimation	1			
	Marge de risque	1			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	29	18	0	0
	Meilleure estimation	22			
	Marge de risque	7			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	56 361	60 397	11 788	12 633
	Meilleure estimation	52 116			
	Marge de risque	4 245			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	26 373	30 361	4 867	6 213
	Meilleure estimation	24 942			
	Marge de risque	1 431			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	3	0	3	3
	Meilleure estimation	1			
	Marge de risque	2			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	7 945	9 557	0	0
	Meilleure estimation	7 877			
	Marge de risque	69			
TOTAL	Provisions techniques	90 713	100 333	16 658	18 849
	Meilleure estimation	84 958			
	Marge de risque	5 755			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 90,7 millions d'euros (contre 100,3 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 16,7 millions d'euros (contre 18,8 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 18,4% (18,8% en normes françaises).

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,

- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance non-vie, et plus particulièrement d'assurance dommages, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données (notamment externes) afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

SEGMENTATION

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

BEST ESTIMATE

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2024 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par Inter Mutuelles Entreprises consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survénance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIE ET HYPOTHESE DE LA VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25,83 % pour 2024 (taux de droit commun applicable en 2024 avec la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

(cf. partie E1).

AUTRES POSTES

Les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil de surveillance.

Inter Mutuelles Entreprises gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

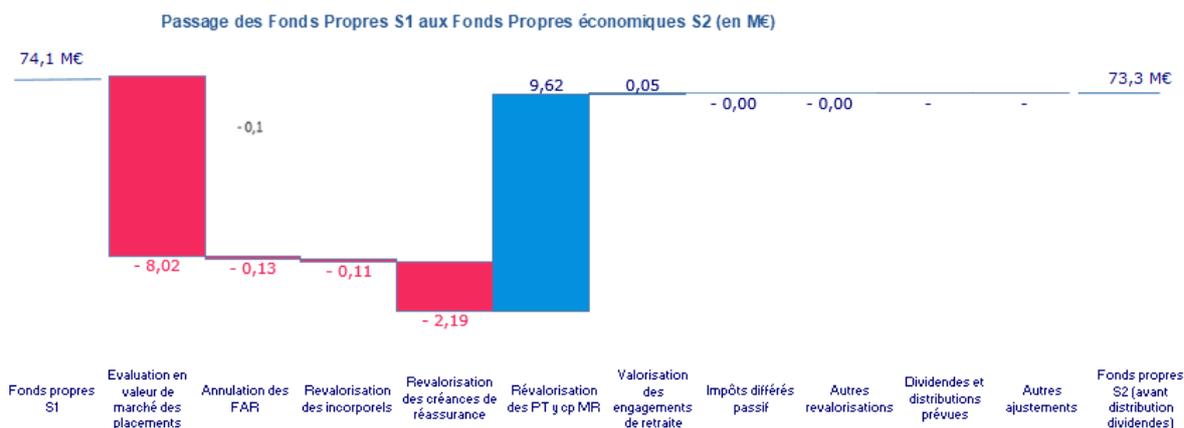
Les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Fonds propres	74 086	74 054	32	0,0%
Capital en actions ordinaires	22 763	22 763	0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	-
Fonds initial			0	-
Réserves et résultat	51 323	51 291	32	0,1%
Dettes subordonnées			0	-
Intérêts minoritaires			0	-
Autres			0	-
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	-778	-5 375	4 596	85,5%
Evaluation en valeur de marché des placements	-8 020	-10 517	2 497	23,7%
Annulation des FAR	-131	-153	22	14,4%
Revalorisation des PT y compris MR	9 620	6 740	2 880	42,7%
Revalorisation des Créances de réassurance	-2 191	-1 223	-968	-79,1%
Réévaluation autres actifs	-56	-110	54	48,8%
Réévaluation autres passifs		-112	112	100,0%
Impôts différés			0	-
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	-
Fonds propres non disponibles pour le groupe	0	0	0	-
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	-
Fonds propres Solvabilité 2	73 308	68 679	4 628	6,7%

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	90 713	82 292	8 422	10,2%
Fonds propres de base	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 non restreint	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 non restreint	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
MCR	13 032	12 396	636	5,1%
Ratio de couverture du MCR	562,5%	554,0%	8,5 pts	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 non restreint	73 308	68 679	4 628	6,7%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
SCR	52 130	49 585	2 544	5,1%
Ratio de couverture du SCR	140,6%	138,5%	2,1 pts	

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Le ratio de solvabilité s'apprécie passant à 140,6% contre 138,5% en 2023. Cette hausse résulte d'une hausse des fonds propres éligibles (+ 4,6 millions d'euros) alors que le SCR augmente de 2,5 millions d'euros.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation NF/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25.83% (taux de droit commun avec la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels impôts différés actifs sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Les impôts différés nets présentent une créance vis-à-vis de l'Etat. IME, par prudence, n'a pas constaté cette créance à l'actif de son bilan.

En normes françaises, aucun impôt différé n'est constaté.

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Inter Mutuelles Entreprises démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2024, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2024	SCR 2023	Variation 2024 2023	
Risque de marché	15 623	14 842	781	5,3%
Risque de défaut des contreparties	1 237	1 642	- 405	-24,7%
Risque de souscription Vie	585	520	65	12,5%
Risque de souscription Santé	60	70	- 10	-14,4%
Risque de souscription Non-Vie	42 779	40 576	2 203	5,4%
Diversification	- 10 502	- 10 169	- 334	3,3%
Risque sur les immobilisations incorporelles	-	-	-	-
SCR de base	49 782	47 481	2 301	4,8%
Risque opérationnel	2 348	2 104	244	11,6%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-	-	-	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-	-	-	-
SCR	52 130	49 585	2 544	5,1%
MCR	13 032	12 396	636	5,1%

Inter Mutuelles Entreprises affiche un SCR de 52,1 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR augmente de 2,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (+5,1%). Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR souscription non-vie, qui augmente de 2,2 millions d'euros (+5,4%).

Le MCR au 31 décembre 2024 est de 13 millions d'euros, en hausse par rapport à 2023 (+5,1%). Il représente 25% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au minimum absolu défini par la directive Solvabilité 2 (4 millions d'euros) mais en dehors de la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive. Le MCR correspond donc au montant défini par la fourchette basse soit 25 % du SCR.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est nul au 31 décembre 2024.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière
Inter Mutuelles Entreprises**

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2024
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	53
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	156 478
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 007
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 358
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	135 881
Obligations d'État	R0140	22 712
Obligations d'entreprise	R0150	79 316
Titres structurés	R0160	33 853
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 230
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	179
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	179
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 658
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	16 658
Non-vie hors santé	R0290	16 658
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	756
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	744
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 464
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	414
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	31
Total de l'actif	R0500	176 776

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	82 768
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	82 737
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	77 058
Marge de risque	R0550	5 678
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	31
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	23
Marge de risque	R0590	8
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 945
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 945
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	7 877
Marge de risque	R0680	69
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	197
Provisions pour retraite	R0760	229
Dépôts des réassureurs	R0770	1 793
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	649
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 397
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 489
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 999
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1
Total du passif	R0900	103 468
Excédent d'actif sur passif	R1000	73 308

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brutes - assurance directe	R0110	51	203				54 407	16 439				66					71 165
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						185										185
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	0	1				12 161	806									12 968
Nettes	R0200	50	202				42 430	15 633				66					58 381
Primes acquises																	
Brutes - assurance directe	R0210	51	203				54 351	16 441				67					71 113
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						185										185
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	0	1				12 161	806									12 968
Nettes	R0300	51	202				42 375	15 635				67					58 330
Charge des sinistres																	
Brute - assurance directe	R0310		-21				24 842	6 073				32					30 925
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						318										318
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340						1 530	-324				43					1 250
Nette	R0400		-21				23 630	6 396				-11					29 993
Dépenses engagées	R0550	18	71				26 452	7 832				29					34 401
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																
Total des dépenses	R1300																34 401

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								7 877		7 877						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								7 877		7 877						
Marge de risque	R0100								69		69						
Provisions techniques - Total	R0200								7 945		7 945						

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	1	4					1 352	384			1						1 743
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							6										6
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1	4					1 346	384			1						1 737
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160		18					50 764	24 558			0						75 339
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							11 781	4 867			3						16 652
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		18					38 982	19 691			-3						58 687
Total meilleure estimation - brut	R0260	1	22					52 116	24 942			1						77 082
Total meilleure estimation - net	R0270	1	22					40 328	20 074			-2						60 424
Marge de risque	R0280	1	7					4 245	1 431			2						5 686
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	2	29					56 361	26 373			3						82 768
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							11 788	4 867			3						16 658
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	2	29					44 574	21 506			0						66 110

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie (montant absolu)

Année	Année d'évolution											Pour l'année en cours C0120	Somme des années (cumulés) C0130	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100													172
N-9	R0160	12 486	9 824	1 347	597	415	700	138	-371	30	68			
N-8	R0170	12 199	10 613	1 529	263	309	356	324	282	133				
N-7	R0180	8 906	8 973	1 755	900	615	432	189	138					
N-6	R0190	8 254	10 162	3 380	1 975	1 077	154	114						
N-5	R0200	7 382	13 228	3 114	2 332	896	629							
N-4	R0210	6 698	12 760	2 766	782	962								
N-3	R0220	7 930	8 365	1 835	595									
N-2	R0230	9 008	14 054	3 134										
N-1	R0240	7 615	11 436											
N	R0250	6 411												
Total	R0260											23 790	220 367	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (montant absolu)

Année	Année d'évolution											Fin d'année (données actualisées) C0120	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100												9 197
N-9	R0160		7 125	3 335	2 900	1 171	627	494	384	234	289		
N-8	R0170	24 131	8 801	4 129	3 349	2 737	2 473	1 347	1 410	992			
N-7	R0180	21 197	7 710	3 756	2 352	1 588	1 663	1 121	1 007				
N-6	R0190	21 891	10 793	5 893	5 158	4 102	3 416	3 799					
N-5	R0200	31 846	14 304	7 048	4 549	3 354	2 904						
N-4	R0210	20 868	7 974	6 849	2 907	2 317							
N-3	R0220	21 653	8 009	4 228	4 027								
N-2	R0230	32 567	14 284	9 397									
N-1	R0240	30 467	17 555										
N	R0250	27 580											
Total	R0260											75 339	

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	22 763	22 763			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	50 545	50 545			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	73 308	73 308			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	73 308	73 308			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	73 308	73 308			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	73 308	73 308			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	73 308	73 308			
Capital de solvabilité requis	R0580	52 130				
Minimum de capital requis	R0600	13 032				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,41				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,63				

S.23.01.01 - 02
Fonds propres

			C0060
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700		73 308
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		22 763
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760		50 545
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	15 623	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 237		
Risque de souscription en vie	R0030	585	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	60	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	42 779	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-10 502		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	49 782		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 348
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	52 130
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	52 130
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-13 465

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	11 117	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1	50
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	22	202
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	40 328	42 430
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	20 074	15 633
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		66
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	165

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	7 877	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	11 282
Capital de solvabilité requis	R0310	52 130
Plafond du MCR	R0320	23 458
Plancher du MCR	R0330	13 032
MCR combiné	R0340	13 032
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	13 032

